

## Lettre de Lambert Schaus à Joseph Bech (Bruxelles, 31 janvier 1957)

**Légende:** Le 31 janvier 1957, Lambert Schaus, ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, adresse à Joseph Bech, président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il passe en revue les positions des pays membres de la CECA sur la question du siège des institutions européennes.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux - Institutions spécialisées - Organisations internationales. Institutions européennes. Siège - Correspondance 1955 - 08/1957, AE 9331.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_lambert\\_schaus\\_a\\_joseph\\_bech\\_bruelles\\_31\\_janvier\\_1957-fr-483547b3-0f49-4ba3-9980-5ef441bb2001.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_lambert_schaus_a_joseph_bech_bruelles_31_janvier_1957-fr-483547b3-0f49-4ba3-9980-5ef441bb2001.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Lettre de Lambert Schaus à Joseph Bech (Bruxelles, 31 janvier 1957)

L'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles  
à  
Son Excellence Monsieur Joseph Bech,  
Président du Gouvernement,  
Ministre des Affaires Etrangères à LUXEMBOURG,

Concerne: Sièges des Communautés Euratom et Marché Commun

Au moment où l'on peut légitimement admettre que la création de l'Euratom et du Marché Commun seront une réalité dans quelques mois, la question du siège ou des sièges des futures Communautés préoccupe évidemment les milieux intéressés dans les différents pays.

J'ai l'honneur de me référer à ce sujet aux entretiens que j'ai pu avoir avec vous, lors de votre récent passage à Bruxelles.

L'Italie ne semble rien revendiquer pour elle-même et serait satisfaite, paraît-il, si les traités sont signés à Rome, ce qui ne semble pas trouver d'opposition.

Par contre, l'Italie semble souhaiter que le siège d'Euratom soit établi à Paris. Il paraît que les Italiens, tant sur le plan administratif que sur le plan parlementaire, ont une certaine prédilection pour la Ville de Paris qui offre, dit-on, des distractions fort nombreuses et de tous genres.

En ce qui concerne les Pays-Bas, il n'est pas à ma connaissance qu'il y ait une revendication spéciale pour un des sièges. Beaucoup de gens pensent qu'il serait logique que la Cour de Justice soit établie à La Haye. Mais j'ai l'impression que dans les milieux de la Cour de la C.E.C.A. cette solution n'est pas très favorablement vue, étant donné qu'à La Haye se poserait la question de la préséance entre la Cour Internationale de Justice et la Cour de la C.E.C.A.

La Belgique se rend compte que, dans l'affaire du siège de la C.E.C.A., elle a quelque peu joué un rôle de dupe par la faute de ceux qui ont soutenu, envers et contre tous, la candidature de Liège. Tant dans les milieux officiels que dans la presse, on admet qu'il doit être normal, vu le dévouement de Monsieur Spaak pour la cause européenne, que les sièges du Marché Commun et d'Euratom soient établis à Bruxelles. Eventuellement, on se contenterait aussi d'un seul siège, et je crois qu'en ce cas, on préférerait le Marché Commun à l'Euratom.

La France semble revendiquer le siège de l'Euratom, ce qui rencontrerait les désirs des Italiens.

L'Allemagne ne semble pas, pour autant que je suis renseigné, revendiquer un siège des nouvelles institutions, mais serait satisfaite si certains centres de recherches d'Euratom et le Centre Universitaire Atomique à créer, étaient établis en Allemagne.

J'ignore comment l'Allemagne réagirait à une demande formelle de la France d'avoir le siège de l'Euratom. Par contre, je sais de source autorisée que l'Allemagne plaidera pour l'unité des sièges et des institutions et contre leur dispersion.

La question se pose, quelle sera notre position à cet égard.

Si les Allemands plaident pour l'unité des sièges, il est certain que, pour le moment, le siège de la C.E.C.A. n'est pas visé, mais qu'il s'agit des sièges des deux Communautés à créer actuellement. Cependant, si les choses évoluent normalement, il est à prévoir qu'un jour la C.E.C.A. sera absorbée par le Marché Commun général. A ce moment-là, la question du siège de la C.E.C.A. se posera évidemment.

Si l'on plaide contre la dispersion des sièges - ce qui me semble extrêmement raisonnable - la solution

d'établir les sièges d'Euratom et au Marché Commun à Bruxelles et de maintenir le siège de la C.E.C.A. à Luxembourg, est toujours défendable, étant donné que les distances entre les deux villes ne sont pas trop grandes.

Il faudrait voir quels seront les désirs et les réactions des six Gouvernements quand la question se posera de déterminer les sièges des Communautés futures.

Il ne me semble pas exclu que la question de savoir si tous les sièges devront être fixés à Luxembourg puisse surgir à un certain moment. Nous devrions alors savoir quelle attitude prendre.

Il n'est pas exclu non plus qu'on puisse envisager de fixer à Bruxelles une des nouvelles institutions et de fixer l'autre au siège de la C.E.C.A.. A ce propos, il serait tout aussi logique de fixer C.E.C.A. et Euratom ensemble, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'énergie, que de fixer C.E.C.A. et Marché Commun ensemble, c'est-à-dire tout ce qui concerne le Marché Commun. Nous devrions envisager quelle serait notre attitude dans l'un et l'autre cas.

En toute hypothèse, il me semble que si les deux nouveaux sièges sont fixés ailleurs qu'à Luxembourg, nous devrions demander qu'au même moment le siège de la C.E.C.A. à Luxembourg devienne un siège définitif.

Je crois encore de mon devoir de rappeler que, dans toute l'affaire du siège de la C.E.C.A., le Gouvernement belge et notamment Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, ont pris une attitude très compréhensive et amicale à l'égard du Luxembourg. Il ne faudrait donc pas, à mon avis, que dans les discussions à venir pour la fixation des nouveaux sièges, nous ayons l'air de contrecarrer la demande belge d'avoir au moins un des nouveaux sièges, demande qui me semble parfaitement légitime dans les circonstances actuelles.